Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 278

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne
Hebdomadaire romand
No 278 27 juin 1974
Onzième année
Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard
Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 33 francs
jusqu'à fin 1974 : 17 francs
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A.
Ont collaboré à ce numéro :
Eric Baier
Rudolf Berner
Claude Bossy

278

Domaine public

Une chance unique

Une date historique, un tournant pour la Confédération helvétique, une minute où l'histoire a basculé, l'aboutissement tant espéré de dizaines d'années de luttes: la naissance officielle d'un vingt-troisième canton suisse a été saluée, dans la presse, par des concerts de phrases définitives. Une débauche de formules magiques, toutes plus imagées et efficaces les unes que les autres. Et en effet, l'événement méritait cela ! Pour une fois l'emphase traditionnelle et publicitaire n'avait rien de déplacé. Comment ne pas dire sa joie devant les premiers pas officiels du bébé jurassien ?

Cela dit, la célébration du week-end passé garde un goût d'inachevé. Et pas seulement parce que tout reste à faire, pas seulement parce que la votation a, en quelque sorte, authentifié une division reconnue de longue date. Expliquons-nous.

Après de longues tergiversations, la Confédération, et le canton de Berne avec elle, avait pris le parti de faire confiance aux Jurassiens. Le jeu, rendu sans fausse honte difficile pour les séparatistes (procédure plébiscitaire englobant le Laufon, mise à l'écart des Jurassiens de l'extérieur, etc.) était de laisser les sept districts décider de leur sort.

Jusqu'au 23 juin, la discrétion était de rigueur dans le reste de la Suisse, et la question strictement jurassienne.

Mais dès dimanche soir, tout a éclaté.

Bien sûr, la consultation à l'intérieur même du Jura n'est pas terminée. Plus, nous avons vu que ses données (cf. DP 277) ont été complètement bouleversées: l'hypothèse est devenue une réalité, avec toutes les contingences que cela comporte; le canton du Jura va devenir un pôle d'attraction puissant et inimaginable au sens propre, quelques heures seulement avant que soit connu le verdict des urnes; les districts du sud devront dès lors faire le calcul de leur isolement dans le nouveau canton de Berne avant de persévérer dans leur position.

Voilà pour le mécanisme jurassien. Mais si les questions à résoudre sont encore nombreuses dans les districts concernés, la Suisse elle, cantons et Confédération, est d'ores et déjà confrontée avec une nouvelle réalité, désormais intangible dans son principe, par la vertu du « oui ».

Or qu'avons-nous entendu, vu et lu ? M. Furgler, au nom du Conseil fédéral, s'est félicité de la dignité de la consultation et de l'efficacité de nos institutions démocratiques. M. Bauder, au nom du conseil exécutif bernois, a enregistré l'issue du plébiscite « sans amertume ni rancune ». Des réactions qui, pour n'être pas d'une originalité poignante, n'en sanctionnaient pas moins officiellement la séparation. Mais ailleurs, mis à part les morceaux de bravoure des journalistes, quelles voix autorisées se sont-elles fait entendre ? Le silence partout ! Pas de souhait de bienvenue, pas un mot pour accueillir par exemple le Jura dans la communauté romande !

Cette discrétion aura été l'ombre de la fête. Surtout si elle trouve ses racines dans d'anciens préjugés, surtout si elle signifie que la Suisse romande ne se sent pas partie prenante à l'événement.

La naissance du nouvel Etat est une chance extraordinaire à saisir: il y a là une occasion de dépasser nos immobilismes, voire même de repenser nos institutions, dans une solidarité totale avec les Constituants du 23e canton. Bien sûr, on doit compter sur la volonté des Jurassiens eux-mêmes de dépasser les expériences faites autour d'eux; mais si les Romands, en particulier, ont ainsi un intérêt supérieur à la réussite du Jura, ils peuvent également lui offrir en contrepartie les moyens d'être un exemple, en se mettant à son service pour des travaux précis, en lui ouvrant les dossiers nécessaires, en lui « prêtant » des spécialistes. Donnant donnant, en somme. Est-ce trop demander ?